



Union Européenne

**PROJETS SOUTENUS AU TITRE DU FONDS SOCIAL EUROPEEN
ANNEE 2015**

Devenu organisme intermédiaire gestionnaire de la subvention globale FSE depuis le 1^{er} janvier 2015, le Conseil départemental a lancé ses premiers appels à projet le 8 juin 2015.

Après instruction,

* 6 dossiers ont été retenus lors de la **Commission Permanente du Conseil départemental du 21 septembre 2015**.

Il s'agit des actions suivantes positionnées sur le dispositif 2 « Soutenir les parcours de retour à l'emploi »:

- « Aide à l'encadrement et à l'accompagnement des chantiers d'Insertion » pour un montant de subvention Fonds Social Européen de 243 000€- Association Le Relais,
- « Aide à l'accompagnement et l'encadrement des chantiers d'insertion » pour un montant de 63 300,80€- Association Solidarité Emplois Ruraux,
- « ateliers et chantier d'insertion » pour un montant de 47 000€- Association C2S,
- « Aide au financement et à l'encadrement du chantier d'insertion - métiers de la nature 2015 » pour un montant de 153 413€- Association Entraide Berruyère,
- « Aide au financement et à l'encadrement des ateliers d'Insertion - activités diverses » pour un montant de 215 841,49€- Association Entraide Berruyère,
- « Tremplin pour l'emploi » pour un montant de 43 216,92€ - Association Tivoli Initiatives .

* 3 dossiers ont été retenus lors de la **Commission Permanente du Conseil départemental du 9 novembre 2015**.

Il s'agit des actions suivantes positionnées sur le dispositif 2 « Soutenir les parcours de retour à l'emploi »:

- « Garage associatif solidaire » pour un montant de 36 737,34€ - Garage Associatif Solidaire,
- « Tremplin pour l'emploi » pour un montant de 33 203,41€- BP Conseil.

Et de l'action suivante positionnée sur le dispositif 3 « Accéder à une qualification – développer ses compétences » :

- « Intégration sociale et Professionnelle » pour un montant de 33 615,74€ - Accueil et promotion.

* 2 dossiers ont été retenus lors de la **Commission Permanente du Conseil départemental du 14 décembre 2015**.

Il s'agit de l'action suivante positionnée sur le dispositif 1 « Accompagner et Insérer » :

- Conseil départemental du Cher « Accompagnement des allocataires du RSA dans le domaine de l'insertion socio-professionnelle et professionnelle » pour un montant de 84 223,20€

Et de l'action suivante positionnée sur le dispositif 5 « Assistance Technique » :

- Conseil départemental du Cher « Assistance Technique » pour un montant de 20 000€